

## Accès à la formation - Prérequis :

- Être titulaire du Certificat Matelot de Pont (Ex CIN).
- Avoir effectué un service en mer d'une durée au moins égale à six mois.
- Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret n°2015-1575.
- Satisfaire aux épreuves de pré-sélection relative à l'arrêté du 20 août 2015 du brevet de capitaine 200 voile
- Justifier d'une Promesse d'embarquement

## Délai d'accès :

Un mois avant le début de la formation.

## Dates : Nous consulter

## Durée de la formation : 882 heures

## Horaires :

Du lundi au vendredi  
9h00-12h30 / 13h30-17h00

## Epreuves d'examen :

5 CCF – contrôles en cours de formation  
2 épreuves finales (1 écrite et 1 pratique embarquée)

## Effectif prévu : De 12 à 18



## OBJECTIFS DE LA FORMATION

Se préparer à exercer la fonction de patron à bord de tous navires de plaisance à voile, dans le cadre d'une activité de transport de passagers, conduite pour le compte d'un tiers propriétaire, loueur, locataire ou emprunteur de ce navire.

## CONTENU DE LA FORMATION

### Préparation au diplôme de Capitaine 200

|   |              |
|---|--------------|
| <u>Module P1-1</u>  | <b>192 h</b> |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Navigation</li> <li>• Stage RADAR</li> <li>• Météorologie</li> <li>• Règles de barres, feux balisage, signaux</li> <li>• Tenue de quart</li> <li>• Manœuvre</li> <li>• Anglais SMCP</li> </ul>   |              |
| <u>Module P2-1</u>  | <b>24 h</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Description et construction</li> <li>• Stabilité</li> <li>• Sécurité</li> </ul>  |              |
| <u>Module M1-1</u> – Machines marines   | <b>72 h</b>  |
| <u>Module M2-1</u> – Électricité  | <b>33 h</b>  |
| <u>Module NP-1</u>  | <b>21 h</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Environnement réglementaire et le rapport de mer</li> </ul>  |              |
| <u>Module Voile</u>   | <b>282 h</b> |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Propulsion vélique</li> <li>• Formation pratique embarquée</li> <li>• Compléments de navigation et de météorologie</li> <li>• Gestion d'une navigation commerciale</li> <li>• Anglais</li> </ul> |              |

Accueil Général, Bilan de fin de formation, Enseignement Français, sensibilisation aux valeurs de la République et de la Citoyenneté, Appui pédagogique, accompagnement vers l'emploi **77 h**

### Formations Spécifiques **181 h**

- **C.G.O.** Certificat Général d'Opérateur - STCW
- **EM III** - Enseignement Médical de Niveau III
- **Formation pour le personnel servant à bord des Navires à passagers.**

**Responsable pédagogique :**  
Charles PIN

**Personne à contacter :**  
Cécile SCIORELLA

€ **Tarifs :** Sur demande

 **Lieu principal de formation :**

INSEIT  
Espace Nikaia  
11 Av. du Docteur Robini 06200 NICE  
Tél : 04.97.18.11.33  
[inseit.formation@wanadoo.fr](mailto:inseit.formation@wanadoo.fr)  
[www.inseit.com](http://www.inseit.com)

**Accessibilité aux personnes en situation de handicap :**

Formation accessible aux personnes ayant la qualité de travailleur handicapé sous réserve de la validation de l'aptitude médicale réglementaire.

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite



## METHODE ET ORGANISATION PEDAGOGIQUES

En Présentiel

Formation théorique et pratique (Apport de connaissances, exercices pratiques, simulations, formation pratique embarquée ...).

## EVALUATION ET VALIDATION DES ACQUIS

Délivré par la DIRM

Le diplôme du Capitaine 200 Voile est délivré aux candidats ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10 /20, sans note éliminatoire, sur **la totalité des modules**.

Le brevet du Capitaine 200 Voile illimité est délivré aux candidats ayant obtenu les formations complémentaires : CGO et médical niveau III et sous condition de justifier le service en mer minimum.

## POSSIBILITE DE VALIDER DES BLOCS DE COMPETENCES (si applicable)

Non applicable à ce jour pour le référentiel RNCP

## ÉQUIVALENCE / PASSERELLE (si applicable)

Se référer à l'arrêté du **20 août 2015**, modifié, relatif à la délivrance du brevet de capitaine 200 voile (Annexe I)

## SUITE PARCOURS

Le titulaire du brevet de Capitaine 200 voile peut poursuivre sa carrière en intégrant le cursus de formation menant à la délivrance du brevet de Capitaine 500.

## DÉBOUCHÉS

Le brevet de capitaine 200 voile permet de commander un navire de plaisance à voile de jauge brute inférieure à 200 (sans limite de distance de la côte) ou de puissance propulsive inférieure à 250 kW en tant que capitaine ou chef mécanicien.



Cofinancé par  
l'Union européenne

